

CONDITIONS GÉNÉRALES

INSCRIPTION

Toute demande d'inscription doit être accompagnée :

- ▶ du bulletin d'inscription
- ▶ de la signature des conditions générales
- ▶ pour les individuels, d'un acompte de 150 euros versé par chèque à l'ordre du CAUE de la Sarthe avant le 30 avril 2009. Le solde de 200 euros devra être réglé dans un délai de 15 jours après la fin du voyage.
- ▶ Pour les collectivités, le règlement sera effectué par mandat administratif sur le compte du CAUE de la Sarthe n° 15489 04811 00019910340 74

Chaque inscription fera l'objet :

- ▶ d'une lettre de confirmation
- ▶ avant le départ, d'une convocation confirmant les lieux, horaires et programme détaillé
- ▶ au retour, d'une facture acquittée et d'une attestation de présence

CONDITION D'ANNULATION

Annulation du fait du CAUE

Les informations figurant sur le programme du voyage sont données à titre de renseignements et n'ont aucune valeur contractuelle. Le CAUE de la Sarthe se réserve le droit de procéder à l'annulation, au report d'une visite ainsi qu'à la modification de la programmation en cas de défaillance d'intervenants. En cas d'annulation, l'intégralité des sommes réglées au titre de l'inscription à la date de l'annulation sera restituée.

Annulation du fait du participant

Pour toute annulation après le 15 mai 2009 (inclus), l'acompte de 150 € ne sera pas restitué et pour les collectivités une somme de 150 € sera facturée.

Pour toute annulation intervenant moins de 15 jours avant le départ, la totalité du montant du voyage sera conservée ou facturée.

RESPONSABILITE

Le CAUE de la Sarthe ne pourra être tenu pour responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté, et en particulier de l'annulation du voyage par suite d'une insuffisance d'inscriptions.

La responsabilité du CAUE de la Sarthe ne pourra en aucun cas être recherchée en raison des dommages corporels, matériels, commerciaux ou autres, causés directement ou indirectement à toute personne physique ou morale du fait de sa prestation de service.

Toutes les informations reprises dans le programme du CAUE de la Sarthe, ainsi que celles communiquées par ses services sont données de bonne foi. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas entraîner sa responsabilité.

De même, le CAUE de la Sarthe ne saurait être considéré comme responsable des modifications d'horaires mentionnées dans ses programmes ou de l'annulation d'un départ causées par des événements extérieurs tels que : grèves, défaillances techniques, conditions climatiques défavorables...

J'accepte les modalités et les conditions du voyage organisé par le CAUE de la Sarthe.

à le

Signature et cachet de la collectivité

Signature du participant



ORGANISATEURS



PARTENAIRES FINANCIERS



Dans le cadre de la convention Etat / ADEME / Région des Pays de la Loire

AVEC LE SOUTIEN DE LA



EN COLLABORATION AVEC



CONTACT

Catherine Labastarde - CAUE de la Sarthe
1, rue de la Mariette 72000 Le Mans
tél. : 02 43 72 35 3
email : c.labastarde@caue-sarthe.com

Le CAUE de la Sarthe fête ses 30 ans !

ARCHITECTURE & URBANISME DURABLES :

l'expérience de

FRIBOURG EN-BRISGAU

VOYAGE D'ÉTUDE DE 3 JOURS POUR LES ÉLUS ET AGENTS DES COLLECTIVITÉS DE LA SARTHE

Conception graphique d'après le CAUE de la Loire-Atlantique



L'OBJECTIF DU VOYAGE D'ÉTUDE

Le but de ce voyage d'étude est de sensibiliser les élus et agents des collectivités locales à la prise en compte de la dimension environnementale des projets d'aménagement et de construction.

Le CAUE de la Sarthe et l'ADEME des Pays de la Loire proposent de découvrir des réalisations mises en œuvre à FRIBOURG-en-BRISGAU dans le cadre d'une politique de projets à forte qualité environnementale ajoutée.

La ville y sera présentée à la fois sous ses aspects novateurs en matière d'approche environnementale de l'urbanisme mais aussi au travers des processus qui ont conduit ensemble décideurs, professionnels et citoyens à élaborer un projet urbain respectueux de l'environnement.

La qualité environnementale comme expression d'une culture partagée et volontaire, voilà le thème de cette « escapade urbaine » proposée notamment aux élus des équipes municipales ou intercommunales récemment renouvelées dans notre département.

POURQUOI FRIBOURG-EN-BRISGAU ?

Face au refus de voir s'implanter une centrale nucléaire dans les années 70, un mouvement citoyen s'est développé à Fribourg. Il est à l'origine d'une politique énergétique et environnementale volontariste, qui ne s'est depuis jamais démentie. Ainsi, l'automobile représentait 60% des déplacements en 1976, en 1999 ce taux était passé à 37%, alors que le vélo représentait alors 38%. Fribourg est également devenue la capitale du solaire, 10 000 emplois en dépendent aujourd'hui dans le Land du Bade-Wurtemberg.

L'aménagement des quartiers de Vauban et de Rieselfeld est directement issu de cette démarche globale : obligation de construire des bâtiments basse énergie, utilisation d'énergie renouvelable, formes urbaines variées limitant la consommation d'espace, minimisation de l'imperméabilisation des sols et recours aux techniques alternatives pour les eaux pluviales, création d'espaces partagés, importance donnée aux espaces verts pour la respiration du quartier, place prépondérante laissée aux modes de transport doux...

L'implication des habitants est aussi un élément marquant, comme en témoigne le succès du forum Vauban qui, avec plus de 300 membres, a organisé le processus de participation citoyenne.

L'intérêt de la découverte des opérations de Fribourg est enfin de pouvoir analyser les retours d'expériences qui datent bien souvent de plus de 10 années.

THÈMES ABORDÉS LORS DU VOYAGE D'ÉTUDE

Le voyage doit permettre d'appréhender la démarche environnementale mise en œuvre à Fribourg à partir de divers aspects.

L'habitat, l'architecture, les formes urbaines, l'énergie, les espaces collectifs, la place du végétal, la gestion des eaux pluviales, la mobilité et les transports, sont autant de thèmes qui seront développés lors des visites organisées.

Des découvertes de bâtiments à haute performance énergétique sont également prévues.

Des échanges avec élus, architectes et urbanistes locaux conjugués avec le témoignage d'habitants permettront enfin de mieux comprendre l'implication citoyenne dans les projets.

CETTE FORMATION S'ADRESSE

Aux ÉLUS et AGENTS des collectivités locales du département de la Sarthe en charge notamment des questions d'urbanisme, des bâtiments et des travaux, d'environnement et d'espaces verts, de voirie et de transport.

Plusieurs inscriptions pour une même collectivité sont possibles.

CONSEIL PRATIQUE

La majeure partie des déplacements sur place se fera à pied et en transport en commun, le réseau étant d'excellente qualité. Il est donc vivement conseillé aux participants de se munir de chaussures adaptées...



PROGRAMME (sous réserve de modifications)

JOUR 1

- 9h10 **Rendez-vous Hall Nord de la gare SNCF du Mans**
 13h59 Arrivée à Strasbourg
 15h30 Arrivée à l'hôtel à Fribourg en car
 16h15 / 17h30 **Présentation de la politique environnementale de la ville de Fribourg et des quartiers VAUBAN et RIESELFELD**
 17h45 / 18h15 **Accueil en mairie**
 18h30 / 19h45 **Visite guidée de la vieille ville**
 20h Dîner

JOUR 2

- 8h30-9h **Visite du bâtiment de la Solar-Fabrik, usine de production de panneaux solaires.** Architecture bioclimatique : aspects énergétiques et environnementaux (puits canadien, inertie, apports solaires, récupération des eaux de pluie...).
- 9h30 / 12h **Visite commentée du quartier de RIESELFELD** en compagnie d'un habitant et de Jürgen HARTWIG, urbaniste. Thème : **éco quartier** (urbanisme, énergie, transport, espaces publics, mixité sociale et fonctionnelle).
- 12h30 / 14h Déjeuner
 14h30 / 17h30 **Visite du quartier VAUBAN** en compagnie de Andreas DELLESKE, habitant impliqué dans la conception du quartier VAUBAN dès l'origine. Thème : **écoquartier** (participation citoyenne, urbanisme, énergie, transport, place du végétal, répartition espaces collectifs/espaces privés, bauegroupe (groupement ou coopérative de propriétaires)) et **visite de bâtiments** (établissement scolaire avec démarche environnementale et immeuble passif).
- 18h / 20h **Temps libre**, pour déambuler dans le quartier VAUBAN ou le centre-ville (les grands magasins ferment à 20h).
- 20h Dîner

JOUR 3

- 8h30 / 10h **La mobilité et les transports.** Présentation de la politique de déplacement de la ville par le technicien en charge de la mobilité.
- 10h30 / 11h30 **Rénovation de logements sociaux** avec consommation de 40 KW/H/M2. Visite des réalisations et présentation des résultats (coût et économie) par l'architecte et le promoteur.
- 12h15 / 13h15 Déjeuner
 13h30 / 15h40 **Visite de communes proches de Fribourg : KIRCHZARTEN** (3000 habitants) et **OBERRIED** (1000 habitants) avec Jürgen HARTWIG, urbaniste. Thèmes : mobilité (multi-modalité, zone piétonne) et énergie (réseau de chaleur, microcentrale hydraulique, biogaz).
- 15h45 Départ en car pour la gare de Strasbourg
 17h56 Départ du train - Arrivée gare du Mans à 21h51

ARCHITECTURE & URBANISME DURABLES :
 l'expérience de
FRIBOURG EN-BRISGAU

INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION à retourner dûment signée (au verso) avant le 30 avril 2009
 au CAUE de la Sarthe 1, rue de la Mariette 72000 Le Mans

COORDONNEES

M. Mme : Prénom :
 Fonction :
 Collectivité :
 Adresse professionnelle :
 Code postal : Ville : Téléphone :
 Adresse électronique :
 Et/ou adresse personnelle :
 Code postal : Ville : Téléphone :

MODALITES D'INSCRIPTION PAR PERSONNE

Le prix comprend : les trajets en train Le Mans-Strasbourg (aller-retour) en 2^{de} classe et le transfert en car de Strasbourg à Fribourg ▶ les déplacements sur place ▶ l'accompagnement technique et pédagogique ▶ 2 petits déjeuners, 2 déjeuners et 2 dîners ▶ 2 nuits hôtel *** en chambre double

Le prix ne comprend pas : les repas du mardi midi et du jeudi soir à prendre dans le train

Participation demandée : **350,00 €**
(acompte de 150 € à verser au CAUE de la Sarthe avant le 30 avril 2009)

MODES DE REGLEMENT

La fiche de pré-inscription doit être accompagnée :

- pour les collectivités, le règlement sera effectué par **mandat administratif** sur le compte du CAUE de la Sarthe n° 15489 04811 00019910340 74

- pour les individuels, d'un **chèque d'acompte de 150 €** à l'ordre du « CAUE de la Sarthe ». Le solde de 200 € devra être réglé dans un délai de 15 jours après la fin du voyage.

DATES DES VOYAGES

3 voyages sont programmés. Afin de pouvoir constituer les groupes d'environ trente personnes, nous vous remercions d'**indiquer, selon votre pays de rattachement, votre date de voyage.**

Votre réservation vous sera confirmée à la clôture des inscriptions après le 30 avril 2009.

		Cocher la case
Du mardi 16/06/09 au jeudi 18/06/09	PAYS DU MANS	
Du mardi 23/06/09 au jeudi 25/06/09	PAYS VALLÉE DE LA SARTHE	
Du mardi 23/06/09 au jeudi 25/06/09	PAYS VALLÉE DU LOIR	
Du mardi 30/06/09 au jeudi 02/07/09	PAYS D'ALENÇON	
Du mardi 30/06/09 au jeudi 02/07/09	PAYS PERCHE SARTHOIS	
Du mardi 30/06/09 au jeudi 02/07/09	PAYS HAUTE-SARTHE	